



GAN RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Aider vos salariés à préparer leur retraite

Avec le **Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO) Gan Retraite Supplémentaire**, vous entreprise, pouvez jouer un rôle sociétal important dans l'accompagnement de vos salariés.

Grâce à vos versements, **vous les aidez à améliorer financièrement leur future retraite**. Vos salariés peuvent également **augmenter leur épargne retraite en réalisant des versements volontaires** quand ils le souhaitent.

Le saviez-vous?

80 % des salariés

souhaitent que leur entreprise joue un rôle et les accompagne dans le choix et l'optimisation de leurs placements financiers en vue de leur retraite.

Baromètre retraite Odoxa pour Groupama 2022 « les Français et la retraite ».

Préparer sa retraite, une démarche indispensable



LES FRANÇAIS SOUCIEUX DE LEUR NIVEAU DE VIE À LA RETRAITE

- **69 % des Français** sont inquiets de la pérennité du système de retraite.
- **83 % des actifs** craignent manquer de ressources à la retraite.

Enquête Ipsos 2023 « les Français, l'épargne et la retraite ».

LE BESOIN DE DONNER DU SENS À SON ÉPARGNE

- **68 % des clients** considèrent important de prendre en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs placements financiers.

Enquête Groupama réalisée en juillet et août 2021 auprès de 921 clients de produit épargne ou retraite de la marque.

Gan Retraite Supplémentaire, la solution retraite pour accompagner et fidéliser vos salariés

LES AVANTAGES

POUR VOTRE ENTREPRISE

- Un levier pour motiver et fidéliser vos salariés.
- Un avantage différenciant pour valoriser le package de rémunération de vos salariés.
- Un avantage fiscal et social avec la déductibilité de vos versements du bénéfice imposable et un forfait social réduit à 16%.
- Un moyen de renforcer votre démarche RSE (Responsabilité Sociétales des Entreprises) en agissant pour la retraite de vos salariés.
- Une protection optimale de vos salariés, de leur épargne et de leurs proches grâce aux options de prévoyance.
- Le choix de la catégorie de salariés à assurer (cadre, non cadre, tous vos salariés...).
- Une gestion du contrat et des rentes certifiée ISO9001. Nos services clients répondent à des exigences précises de qualité pour vous assurer une satisfaction optimale.

POUR VOS SALARIÉS

- La garantie de recevoir à la retraite un supplément de revenus sous forme de rente ou de capital (hors versements obligatoires).
- La liberté de réaliser des versements volontaires permettant de diminuer leur impôt sur le revenu.
- Des versements possibles issus de l'épargne salariale (intéressement, participation, jours de repos non pris, droits CET).
- Une gestion de l'épargne clé en main répondant aux enjeux de développement durable.
- La possibilité de regrouper au sein de ce contrat toute l'épargne acquise d'un PERP, contrat Madelin, article 83, PERCO, ou de tout autre PER.

Bon à savoir :

Une sélection de fonds labellisés ISR (Investissement Socialement Responsable) est disponible au sein du contrat. Ainsi, vos salariés sont libres de donner du sens à leur épargne avec la possibilité d'investir dans des entreprises soucieuses de leur impact environnemental et social.



Une gestion à horizon clé en main 100 % tranquillité



NOS EXPERTS S'OCCUPENT DE TOUT

Pas facile de choisir les fonds sur lesquels investir quand on ne s'y connaît pas...

Avec la gestion à horizon, l'épargne de vos salariés est gérée par nos experts financiers. Leur épargne est investie, au début, sur des fonds dynamiques **pour rechercher de la performance.**

Plus l'âge de leur retraite se rapproche, plus leur épargne est investie sur des fonds moins risqués pour protéger leur retraite.

3 PROFILS DE GESTION À HORIZON RESPONSABLES ET ADAPTÉS AU NIVEAU DE RISQUE QUE VOS SALARIÉS SOUHAITENT PRENDRE

PRUDENT **Horizon Retraite**

Pour le salarié qui souhaite limiter les risques pour son épargne

ÉQUILIBRE **Horizon Retraite**

Pour le salarié qui accepte une dose de risque dans une certaine mesure

DYNAMIQUE **Horizon Retraite**

Pour le salarié prêt à prendre plus de risque à partir du moment où ça peut lui rapporter plus



VOUS CONTRIBUEZ AU DÉVELOPPEMENT D'UN MONDE PLUS RESPONSABLE

L'épargne est investie en majorité dans des fonds labellisés ISR⁽¹⁾ qui sélectionnent des entreprises alliant recherche de performance et responsabilité sociale et environnementale.

ET POUR LES CONNAISSEURS DES MARCHÉS FINANCIERS ?

Depuis leur espace client, **vos salariés peuvent opter pour la gestion libre** et gérer eux-mêmes leur épargne. Ils ont accès à une cinquantaine de fonds sélectionnés par nos experts financiers. **La majorité d'entre eux font la promotion de caractéristiques sociales et environnementales (articles 8 et 9 de la SFDR⁽²⁾) et certains sont labellisés ISR⁽¹⁾.** 4 options gratuites d'arbitrage automatique leur permettent de limiter les risques. En fonction de leurs objectifs, ils peuvent à tout moment changer de mode de gestion financière.

Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qui peut être sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier, de l'évolution des marchés financiers.

(1) Le label ISR permet de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie d'investissement socialement responsable (ISR) qui respecte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

(2) La SFDR est une réglementation européenne imposant des obligations de transparence pour tout produit financier faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales ayant un objectif d'investissement durable.

Une épargne retraite assurée quoi qu'il arrive

AVANT LA RETRAITE

1 GARANTIE INCLUSE

Durant toute la vie du contrat, si l'un de vos salariés décède,
un capital égal à la somme de l'épargne constituée sera versé
au(x) bénéficiaire(s) qu'il a désigné(s).

Ses proches sont assurés de toucher les sommes épargnées.
L'épargne accumulée n'est pas perdue.



DES GARANTIES OPTIONNELLES

pour une meilleure protection de vos salariés et de leurs proches



DÉCÈS MAJORÉE

pour assurer le versement d'un capital ou d'une rente supplémentaire aux proches du salarié s'il venait à décéder pendant sa phase d'épargne.



TABLE DE MORTALITÉ

pour assurer le montant de la rente quels que soient les changements à venir.



DÉCÈS PLANCHER

pour préserver le capital versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) par le salarié en cas de moins-value financière s'il venait à décéder.

Un complément de revenu Sous forme de rente ou de capital

LORS DU DÉPART À LA RETRAITE

Plusieurs choix se présentent à vos salariés selon l'origine de leur épargne.

- Pour l'épargne issue des versements obligatoires:



- Pour l'épargne issue des versements volontaires du salarié ou issue de l'épargne salariale :



(3) Si le montant de la rente est inférieur à 1 320 €/an, vos salariés peuvent bénéficier d'un versement de leur épargne sous forme de capital.

Un large choix d'options de rente permet à vos salariés d'adapter leur rente à leur situation et à leurs objectifs personnels.

Cette option **préserve le niveau de revenus du conjoint** en cas de décès grâce au versement d'une rente dont le montant est déterminé par le taux de réversion choisi (60 %, 100 % ou 150 %).

Cette option **assure aux proches du salarié un revenu régulier sur une durée au choix de 5 à 25 ans** en cas de décès pendant la période garantie. Au delà, le salarié continue de recevoir sa rente à vie.

En cas de perte d'autonomie, **le salarié profite d'un doublement de la rente servie** pour faire face plus sereinement au quotidien (aide à domicile, maison de retraite médicalisée...).

En fonction de sa situation au moment du départ à la retraite, le salarié peut **moduler sa rente à la hausse ou à la baisse** avec une rente progressive ou dégressive de 20 % et 2 paliers de 6 ans.



Un accompagnement pour bien gérer votre contrat

**UN ESPACE CLIENT DÉDIÉ SUR WWW.CONTRAT-GROUPE-GANASSURANCES.FR
POUR ACCÉDER À DE NOMBREUX SERVICES EN LIGNE ET INFORMATIONS**

POUR VOUS, ENTREPRISE :

- Consultation du contrat, demandes en ligne.
- Visualisation et téléchargement des documents utiles à la vie du contrat.
- Actualisation des coordonnées de l'entreprise.
- Déclaration de changement de situation professionnelle du salarié.

POUR VOS SALARIÉS :

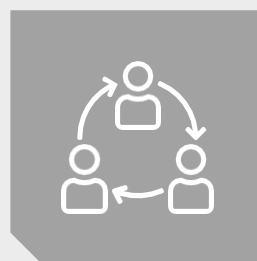
- Visualisation du montant de l'épargne accumulée, du mode de gestion.
- Versements volontaires ponctuels ou réguliers en ligne.
- Consultation de l'historique des opérations : versements, arbitrages, etc.
- Accès à la notice d'information, au relevé de situation annuel.
- Estimation du montant de la future retraite, demande en ligne.
- Désignation des bénéficiaires en cas de décès.

Votre Agent général vous accompagne au quotidien pour répondre à vos besoins de protection, quelle que soit votre situation professionnelle et personnelle.



SÉCURISEZ VOTRE ACTIVITÉ

Flotte de véhicules - Perte d'exploitation - Responsabilité civile de l'entreprise et du dirigeant - Cyber Risques - Marchandises transportées - Bris de machine - Dommages aux biens



GÉREZ ET FIDÉLISEZ VOS SALARIÉS

CCN - Santé collective - Retraite collective - Prévoyance collective - Épargne salariale - Indemnités de fin de carrière - Indemnités de licenciement - Déplacement pro des salariés



PRÉSERVEZ VOS REVENUS

Protection du TNS Madelin - Arrêt de travail - Homme clé associé - Garantie des associés - Invalidité - Retraite - Perte d'emploi - Décès



PROTÉGEZ VOTRE FAMILLE

Auto - Habitation - Santé - Transmission - Épargne retraite - Assurance emprunteur - Protection juridique - Accident de la vie perso & pro - RC personnelle